الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

11

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

19ème session
Genève : 28 avril au 09 mai 2014

Examen périodique universel
De la République Démocratique et Populaire de Corée

Déclaration de la Délégation algérienne

Genève, le 1er mai 2014

M. le Président,

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation de la République Démocratique et Populaire de Corée présente parmi nous aujourd'hui sous l'égide de M. Se Pyong So, Ambassadeur Représentant permanant à Genève.

Ma délégation a toujours privilégié le mécanisme d'Examen périodique universel comme un lieu de coopération et d'échange, qui traite en toute impartialité, tous les États Membres de l'ONU, quels que soient leur idéologie, leur système politique, leur culture ou leurs traditions.

Nous prenons bonne note de la signature par la RPDC de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et encourageons ce pays à aller de l'avant dans le processus de ratification des instruments internationaux majeurs relatifs aux droits de l'Homme.

Ma délégation souhaite que les réformes législatives entreprises par la RPDC depuis décembre 2009, en particulier dans les domaines des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées, des droits à l'éducation et à la santé, puissent avoir un impact positif sur la promotion et la protection des droits de l'Homme dans le pays.

Par ailleurs, nous espérons également que le cadre institutionnel d'exercice des droits soit renforcé, notamment par la mise en place d'une Institution nationale des droits de l'Homme à l'avenir.

Conformément à l'esprit de coopération et d'échange qui caractérise l'Examen périodique universel, ma délégation souhaite présenter à son homologue de la RDPC les deux recommandations suivantes :

1- Coopérer avec l'ONU et les autres OI pour faire face aux défis et obstacles en matière des droits de l'Homme, et partager les bonnes pratiques avec d'autres pays à cet égard,

2- Promulguer davantage de loi et de réglementation sur les droits économiques, sociaux et culturels, pour améliorer le cadre juridique relatif aux droits de l'Homme.

Enfin, nous souhaitons plein succès à la RDPC dans la mien en œuvre des recommandations acceptées.

Je vous remercie.